

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

Société Anonyme au capital de 19.182.066 €

Siège social : 113 avenue de Verdun – 92130 Issy-les-Moulineaux

325 356 079 RCS Nanterre

(la « Société »)

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vendredi 28 novembre 2025, à 11 heures 30, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires,

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

[...]

Le quorum de la présence effective de la moitié au moins des membres étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

[...]

(1) Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

[...]

Le Conseil d'Administration, connaissance prise de la réalisation de la condition suspensive stipulée aux termes du Traité d'Apport :

- constate la réalisation de l'Apport, rémunéré par l'émission de 1.627.703 actions nouvelles de la Société, dont l'émission a été décidée aux termes de la deuxième résolution de l'assemblée générale des associés de la Société adoptée ce jour ; et
- par voie de conséquence, constate la réalisation définitive de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 1.627.703 euros, qui passe donc d'un montant de 19.182.066 € à 20.809.769 €.

(2) Modification des statuts de la Société

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration, en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'assemblée générale des associés de la Société de ce jour, décide de modifier les articles 6 (*Formation du capital - Apports*) et 8 (*Capital social*) des statuts de la Société, comme suit :

- il est ajouté le paragraphe p) suivant à l'articles 6 (*Formation du capital - Apports*) des statuts de la Société :

« p) Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 novembre 2025, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 1.627.703 euros en rémunération de l'apport en nature réalisé par Monsieur Ronan Arzel à la société, par l'émission de 1.627.703 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, assortie d'une

prime d'émission globale de trente-cinq millions soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros (35.072.297 €). »

- l'article 8 (*Capital social*) des statuts de la Société est modifié comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 20.809.769 € (vingt millions huit cent neuf mille sept cent soixante-neuf euros).

Il est divisé en 20.809.769 (vingt millions huit cent neuf mille sept cent soixante-neuf) actions de 1 € (UN EURO) chacune. »

[...]

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

[...]

Extraits certifiés conformes à l'original par le président directeur général de la Société, le 2 décembre 2025 :



Ronan Arzel

Président du conseil et directeur
général de la Société